

Gaz Métro - Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et
de modification des Conditions de service et Tarif de Société en
commandite Gaz Métro à compter du 1er octobre 2017
(R-3987-2016, phase 2)

Par
Nicole Moreau et Jonathan Théorêt

Préparé pour le GRAME
C-GRAME-0025

Régie de l'énergie

DOSSIER: R-3987-
2016 Phase 2
DÉPOSÉE EN AUDIENCE

Date: 16 novembre 2017

Pièces n°: C -

C-GRAME-0025



1

Plan de présentation

1. **Compte d'aide à la substitution d'énergies plus polluantes**
2. **Plan global en efficacité énergétique**
 - Modification comptable réglementaire
3. **Programmes commerciaux de rabais à la consommation**
 1. PRC/PRRC
4. **Plan global en efficacité énergétique**
 1. PE113
 2. PE208, PE2018 et PE219.
5. **Plan d'action de la politique énergétique 2030**
6. **Prolongation du processus de consultation réglementaire**



C-GRAME-010

2

CASEP

Dossier	Année	CASEP Prévision	CASEP Reel	Nombre Projets Prévision	N
R-398 ^o -2016	2016	100	0	0	1,00 M
R-3970-2016	2016	100	0	0	1,00 M
R-3879-2014 et R-3992-2016	2014-2016	100	100	10	100,00 M
R-3879-2014 et R-3951-2015	2014-2015	100	100	10	10,00 M
R-3837-2013 et R-3916-2014	2013-2014	100	100	10	10,00 M
R-3809-2012 et R-3871-2013	2012-2013	100	100	10	10,00 M

Nombre projets Reel : non disponible au rapport annuel
Prévisions : 2016-2017 et 2017-2018

Références

Année 2012-2013 : R-3809-2012, GM-13, Doc 7, p. 4 et R-3871-2013, GM-13, doc. 1
Année 2013-2014 : R-3837-2013, GM-12, Doc. 3, p. 3 et R-3916-2014, GM-13, doc 1
Année 2014-2015 : R-3879-2014, GM-9, Doc. 4, p. 5 et R-3951-2015, GM-14, doc. 2
Année 2015-2016 : R-3879-2014, GM-9, Doc. 4, p.5 et R-3992-2016, GM-14, Doc. 2



C-GRAME-010

3

CASEP

R-398^o-2016, B-0135, Tableau III, CASEP 2016-2017

R-398^o-2016, B-0135, Tableau IV, Prévision 2017-2018

Tableau III Prévision 2016-2017				Tableau IV Prévision 2017-2018			
Année	Prévision	Reel	Différence	Année	Prévision	Reel	Différence
2016	100	0	-100	2017	100	0	-100
2017	100	0	-100	2018	100	0	-100
Total	200	0	-200	Total	200	0	-200



C-GRAME-010

4

CASEP

Conclusions et recommandations

- Le GRAME recommande de reconduire le CASEP, mais de suspendre temporairement la majoration de l'aide financière.
- Le GRAME recommande, en suivi du présent dossier tarifaire, la tenue d'une séance de travail pour identifier les points suivants :
 - PRI moyenne : densification des marchés résidentiel/commercial.
 - Présentation globale des projets de conversion (chauffage et périphériques) de raccordement financés par le CASEP pour les marchés résidentiel/commercial.
- Le GRAME recommande une évaluation du CASEP, au même titre que l'évaluation des programmes commerciaux (PRC/PRRC).
- Le GRAME recommande un suivi plus détaillé des résultats du CASEP au rapport annuel :
 - Ajout d'un tableau comparatif entre les prévisions et les résultats



C-GRAME-010

5

PGEÉ / MODIFICATION COMPTABLE

Décret 537-2017, 7 juin 2017

QUE Transition énergétique Québec, au terme de la période 2018-2023, atteinne les deux cibles suivantes :

— améliorer, d'au moins 1 % par année, l'efficacité énergétique moyenne de la société québécoise

B-00132, Tableau 3, p. 12

2017-2018 39,4 Mm³

B-0079, p. 61

- 1 %* 5 712,5 (livraison globale 2018) = 57 Mm³.
- Prévission PGEÉ 2017-2018 (39,4 Mm³): **représentant 70 %** de la cible annuelle moyenne de la société québécoise d'amélioration de 1 % indiquée par le Décret 537-2017

TABLEAU 3

SCÉNARIO DE BASE

ÉVÉNEMENTS GLOBAUX DE GAZ NATUREL 2018-2023

DESCRIPTION	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Émission de gaz naturel	39,4	39,4	39,4	39,4	39,4	39,4
Émission de gaz naturel (cible)	57,0	57,0	57,0	57,0	57,0	57,0
Émission de gaz naturel (différence)	17,6	17,6	17,6	17,6	17,6	17,6



C-GRAME-010

6

PGEÉ / MODIFICATION COMPTABLE

Conclusions et recommandations

- Le GRAME recommande à la Régie d'entériner la demande de modification comptable de Gaz Métro
 - Permet la récupération des aides financières sur la bonne génération de clients
 - Réduit à court terme l'impact sur les tarifs, considérant les efforts en efficacité énergétique qui seront nécessaires pour atteindre la cible annuelle d'amélioration de 1% d'efficacité énergétique de la société québécoise
 - CFR: Le GRAME recommande à la Régie d'entériner la demande de Gaz Métro visant :
 - Le maintien du CFR existant afin de neutraliser les écarts entre les dépenses d'exploitation budgétées et les dépenses réelles du PGEÉ et
 - La création d'un nouveau CFR afin d'y comptabiliser les écarts entre le budget d'aides financières autorisées et la valeur des aides payées;
- 1) Permet de s'assurer que les demandes d'aides financières ne seront pas refusées et ainsi d'éviter la création d'un trop-perçu ou d'un manque à gagner.
 - 2) Dans le contexte des efforts en efficacité énergétique pour atteindre la cible d'amélioration de l'efficacité énergétique de la société québécoise, un tel CFR est nécessaire.



C-GRAME-010

7

PGEÉ / MODIFICATION COMPTABLE

Compte de frais reportés (CFR) :

R-3897-2014 – Phase 1, HQTD-3, Document 1. P. 14-15

Exclusions

Le Distributeur propose d'exclure certains éléments de coûts de la formule I-X sur la base des critères suivants :

- Coûts liés aux activités, projets et programmes pour lesquels une réduction de coûts pourrait avoir des conséquences indésirables dans le contexte d'un MRI. Les interventions en efficacité énergétique (soit les coûts du PGEÉ et du BEIÉ) se classent dans cette catégorie

Le GRAME invite la Régie à considérer l'impact sur le prochain mécanisme incitatif de GM du maintien/création d'un CFR hors base de tarification.



C-GRAME-010

8

PGEÉ ET SUIVI PRC/PRRC

De surcroît, avec l'évolution des attentes clients, lesquels sont de plus en plus sensibles aux enjeux environnementaux et économiques, Gaz Métro se doit de considérer le PGEÉ comme un outil stratégique complémentaire aux programmes commerciaux (tel que le Programme de rabais à la consommation – PRC), puisqu'il favorise la satisfaction, le maintien et le développement de la clientèle à long terme (B-00134, p. 5)

Analyse:

- Une part moins importante des résultats en EÉ se concrétise en 2015-2016 via la porte d'entrée des programmes commerciaux PRC/PRRC:
 - 2015-2016: 53,29 %
 - 2014-2015: 62 %
- Le programme PRRC (remplacement d'appareil par un client existant) a connu une baisse significative de participation aux programmes en EÉ en 2015-2016, alors qu'historiquement le PRRC (de 2011 à 2015) avait une performance d'adhésion aux PEE nettement supérieure au PRC (nouvelles ventes, conversion et ajout de volumes)
 - 2015-2016: 37,06 %
 - 2014-2015: 71,72 %



C-GRAME-010

9

PGEÉ ET SUIVI PRC/PRRC

Conclusion et recommandation

Considérant l'impact significatif des programmes commerciaux comme porte d'entrée aux programmes du PGEÉ, le GRAME est d'avis que Gaz Métro devra mettre en place un suivi plus rapproché de ses agents livreurs des programmes PRC et PRRC à l'égard de l'offre des programmes du PGEÉ.



C-GRAME-010

10

PGÉÉ ET SUIVI PRC/PRRC

Types de programmes en EÉ retenus par les PRC/PRRC

Le GRAME constate que les données relatives à l'aide financière fournie au tableau *Répartition de la participation aux PRC et PRCC par programme du PGÉÉ en 2015-2016* indiquent une aide financière du PGÉÉ de 3 599 374 \$. Ces données diffèrent sensiblement de celles fournies en réponse à une demande du GRAME qui indiquent plutôt un montant de 8 645 251 \$.

Programme	Montant
PRC	3 599 374 \$
PRCC	8 645 251 \$

Référence : B-0206, RDDR no 1 du GRAME, R 3.1

Résultats PGÉÉ (m3 brut) - - 3 036 391

Référence : B-0206, RDDR no 1 du GRAME, R 3.3



C-GRAME-010

11

PGÉÉ ET SUIVI PRC/PRRC

Types de programmes en EÉ retenus par les PRC/PRRC

Conclusions et recommandations

- Le GRAME constate que, bien que certains programmes du PGÉÉ qui sont populaires auprès des adhérents au PRC et PRCC soient moins rentables en termes de résultats en efficacité énergétique, par rapport aux aides financières versées (PE111 : Chaudières efficace : 2,2 \$/m3 et PE210 : Chaudières à condensation : 5,29 \$/m3), il est nécessaire que les chaudières visant le chauffage des locaux installées soient performantes, compte tenu de leur durée de vie utile.
- Sous réserve des conclusions et recommandations à l'égard de la baisse d'intérêt des clients participant aux programmes PRC et PRRC, le GRAME est satisfait d'observer une bonne répartition de participation aux programmes du PGÉÉ à la fois pour le programme PRC et le programme PRRC.



C-GRAME-010

12

PGEÉ / PE113.

PE113: Demande de hausse de l'aide financière en 2017-2018 de 250 \$ à 400 \$

- Augmentation du nombre de participants et des résultats en EÉ
- TCTR positif 2018-2019, bien que négatif en 2019-2020 (coût évaluation)
- Évaluation des opportunités à revoir; impact sur les résultats en EÉ et les tests économiques

Compte tenu :

- du peu de programmes offerts pour le marché résidentiel ; et
- de la nécessité d'accroître la participation de ce marché aux résultats en efficacité énergétique.

Le GRAME recommande le rehaussement de l'aide financière en 2017-2018 de 250 \$ à 400\$ favorisant un accroissement du nombre de participants net et une augmentation des économies d'énergie nettes.



C-GRAME-010

13

PGEÉ / PE208, PE218 et PE219.

PE208

Concernant la demande de hausse des aides financières pour le programme PE208, le GRAME est d'avis qu'elle est nécessaire puisque les mesures d'efficacité énergétique visant le chauffage nécessitent des investissements plus élevés par volume de gaz économisé que celles visant les procédés et la décentralisation, bien que le GRAME privilégierait plutôt de scinder le programme en deux types de mesure, limitant la hausse de l'aide financière aux mesures déjà plus rentables pour la clientèle

Suivi administratif des résultats d'évaluation du PGEÉ 2016, Rapport d'évaluation du programme PE208, Tableau 5, p. 22 et 23



C-GRAME-010

14

PGEE

PE208, PE218 et PE219

PE218 et PE 219

Concernant les demandes de hausses des aides financières pour les programmes PE218 et PE219, le GRAME est d'avis que la demande de Gaz Métro est justifiée, qu'elle reste équitable entre les clients, notamment en conservant le plafond à 50 % du coût total du projet et en y appliquant la notion de surcoût des mesures implantées.

Compte tenu des cibles ambitieuses de la Politique énergétique 2030 en efficacité énergétique, la hausse moyenne prévue de 30 % d'ici cinq ans des résultats en efficacité énergétique de ces programmes demeure un incontournable, puisque ces programmes (PE218 et PE 219) représentent 36% des résultats totaux en EÉ du PGEE selon les prévisions 2017-2018.

EÉ 39 419 259 m3 9 (B-132, Annexe B, Tableau B-2 prévision 2017-2018)

PE218 10 652 806 m3

PE219 3 548 229 m3 = 14 204 035 m3 = 36 %

PE208 5 637 107 m3

PE218 10 652 806 m3

PE219 3 548 229 m3 = 19 838 142 m3 = 50 %



C-GRAME-010

15

PGEE

PE208, PE218 et PE219

Évaluation des programmes en 2020-2021

Gaz Métro propose de reporter de deux ans, soit en 2020-2021, l'évaluation des programmes PE208, PE218 et PE219, compte tenu de la nouvelle approche concernant le suivi des économies d'énergie associées aux projets recevant des aides financières, laquelle a fait l'objet d'un suivi administratif (24 février 2017). R-3987-2016, B-00133, section 4.2, page 14

En complément, si Régie entérine la demande de modification de l'aide financière des programmes PE208, PE218 et PE219, le GRAME est d'avis que compte tenu de l'inclusion de la notion de surcoût pour les mesures et de la hausse des aides financière il est opportun de repousser l'échéancier de l'évaluation de ces programmes.

Évaluation des opportunistes: La même logique s'applique à l'évaluation des opportunistes compte tenu de la hausse des aides financières. Cependant, ceux-ci pourraient être évalués de manière distincte, dès que suffisamment de projets auront été mis en place dès 2019-2020.



C-GRAME-010

16

GAZ NATUREL RENOUVELABLE

PLAN D'ACTION DE LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE 2030

Bioénergies

Augmenter la production et la consommation de gaz naturel renouvelable au Québec

Suivi R-3987-2016, phase 1, D-2017-041



C-GRAME-010

17

PROCESSUS DE CONSULTATION

Prolongation du processus de consultation réglementaire

Amendement oral à la 5e Demande réamendée par Me Sigouin Plasse :

Afin qu'elle y prévoit une conclusion visant à reconduire jusqu'à la décision à intervenir lors du prochain dossier tarifaire, soit le dossier tarifaire 2019, à titre de projet pilote, la tenue des séances de travail aux fins de consultation réglementaire proposée par Gaz Métro selon les modalités décrites aux sections 2.1.3 et 2.2 de la pièce B-0009 du dossier R-3970-2016, sous réserve des précisions émises à la section 2.1 de la décision D-2016-191

Le GRAME accueille favorablement la demande à l'effet de prolonger le processus de consultation réglementaire.



C-GRAME-010

18